



Sortie contre avis medical

Par danos

bonsoir ,

notre fille est hospitalisée en pedo-psychiatrie (a notre demande) et cela etait pour une durée de 10 j mais le medecin du service nous a dit qu'elle devrait rester au moins deux ou trois mois .

N'etant pas d'accord , nous voulons signer une decharge et nous aimerions savoir ce qu'il peut nous arriver au point de vue penal . Est ce que le prefet ou le procureur peuvent etre saisis ; notre fille n'etant pas en danger car elle est dans ce service suite a une descolarisation de 7 mois (elle a 14 ans au mois d'aout).

merci de votre aide .